

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MARS 2020, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 583-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 19^e jour du mois de mars 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 19^e jour du mois de mars 2020, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de mars 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe